

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

Associations syndicales de propriétaires

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 1365 75 - Paris ASSOCIATIONS Créations

Déclaration à la préfecture de police
WIKIJUSTICE JULIAN ASSANGE.

Objet : wikiJustice Julian Assange est une association à but non lucratif dédiée à la défense des droits de l'homme ; Elle s'engage à faire respecter par tous moyens légaux et juridiques les textes de loi internationaux qui régissent les droits fondamentaux humains et inhérents à toute vie, entre autres, la Convention de Vienne, les Conventions de Genève, la déclaration universelle des droits de l'Homme, le traité de Rome, le pacte relatif aux droits civils et politiques, et tous les textes visant à la protection de l'intégrité humaine ; Elle s'est fixé pour mission De protéger, défendre et faire libérer le journaliste Julian Assange, innocent de tout crime, politiquement persécuté, illégalement incarcéré et torturé, de protéger, défendre et faire libérer tous les prisonniers qui sont soumis aux mêmes injustices et aux violations de la loi qu'elle soient perpétrées par les gouvernement et les dirigeants des états, les membres des institutions juridiques ou tout individu et organisation ; De protéger, défendre, soutenir, enfants, femmes, hommes, victimes d'injustices et de persécutions politiques, économiques, idéologiques, sociales, sectaires, en France et dans le monde ; De lutter contre les sectes et les réseaux de criminalité portant atteinte aux droits fondamentaux humains ; De mettre au service des enfants, femmes, hommes persécutés, torturés, déportés, son service juridique afin de leur porter secours en France et dans le monde ; De se porter partie civile pour tout citoyen victime de violences arbitraires (emprisonnement illégal, torture, discrimination, etc ;) dans l'incapacité de se défendre lui-même ou dans l'incapacité de mandater des avocats pour le défendre ; De mettre à la disposition des victimes ses équipes de médecins, de psychiatres, psychothérapeutes, personnels soignants afin de les aider à se remettre des traumatismes inhérents aux injustices, agressions, tortures dont ils ont été les victimes ; De mandater, en France et dans le monde ses équipes médicales, pour porter secours à tous ceux qui en feront la demande, qui lui seront signalés comme victimes d'une violation des droits de l'homme ou qu'elle aura identifié comme en étant victimes ; Ces équipes médicales auront également pour mission de dresser des rapports clairs sur l'état mental et physique de tout prisonnier afin

de déterminer s'il est en état de se défendre, de le faire à sa place s'il est dans l'incapacité de le faire et d'exiger sa libération ou son placement en lieu sûr si sa vie est en danger ; D'exiger que les états respectent les textes de lois internationaux, qu'ils soient poursuivis et condamnés lorsqu'ils pratiquent la persécution, la torture, l'incarcération abusive, en violation du droit international ; De mandater ses équipes de journalistes, d'enquêteurs, d'universitaires afin de réétudier les dossiers des personnes victimes d'une violation des droits de l'homme afin que la vérité soit établie et que justice leur soit rendue ; De mandater, en France et dans le monde ses équipes juridique afin de protéger, défendre, et faire libérer tout individu victime d'une violation de ses droits fondamentaux, de son intégrité physique et psychique, de ses droits humains tels que définis dans la déclaration universelle des Droits de l'Homme, la Déclaration universelle des Droits de l'Enfant, le pacte relatifs aux droits civiques et politiques et tous les textes afférents aux droits humains ; De saisir la justice et de poursuivre quiconque, institution, état ou citoyen, qui viole les lois qui régissent les droits de l'Homme, qui met en péril l'intégrité physique et mentale de tout individu quel que soit son âge et sa condition sociale, qui portent atteinte à toute forme de vie

Siège social : 2, rue Frederic Schneider, 75018 Paris.

Date de la déclaration : 9 octobre 2019.